Chapitre 1

LOI DE CRÉDITS POUR 2025-2026 (FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN)

(Sanctionnée le 11 mars 2025)

Considérant qu'il appert, du message de la commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour faire face aux dépenses en fonctionnement et entretien du gouvernement du Nunavut afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2026,

la commissaire, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2026.

Crédits

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Plafond

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne doit pas dépasser 2 286 643 000 \$.

Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2026.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Entrée en vigueur

6. La présente loi entre en vigueur le 1^{er} avril 2025.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2026

VOTE Nº 1 : FONCTIONNEMENT ET ENTRETIEN

POSTE	OBJET	MONTANT	
Nº			
1.	Bureau de l'Assemblée législative	32 064 000	\$
2.	Exécutif et Affaires intergouvernementales	19 936 000	\$
3.	Finances	110 858 000	\$
4.	Ressources humaines	30 172 000	\$
5.	Justice	173 915 000	\$
6.	Culture et Patrimoine	34 141 000	\$
7.	Éducation	289 545 000	\$
8.	Santé	580 367 000	\$
9.	Environnement	28 836 000	\$
10.	Transports et Infrastructure Nunavut	262 316 000	\$
11.	Services communautaires	162 378 000	\$
12.	Services à la famille	228 525 000	\$
13.	Société d'habitation du Nunavut	285 465 000	\$
14.	Collège de l'Arctique du Nunavut	48 125 000	\$
FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN : TOTAL		2 286 643 000	\$
CRÉDITS : TOTAL		<u>2 286 643 000</u>	\$

Ceci est une copie officielle publiée sous l'autorité de l'imprimeur du territoire ©2025 GOUVERNEMENT DU NUNAVUT